

# PREPARATION THEORIQUE ET PRATIQUE A L EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

<b>OBJECTIF</b>	Acquérir la formation obligatoire en vue de l'obtention du permis de chasser.
<b>DATES ET HORAIRES</b>	Les dates de ces formations sont communiquées aux candidats avec les formulaires d'inscriptions. Les formations et les examens ont lieu des mois de mars à octobre, il est souhaitable que les candidats s'inscrivent en début d'année.
<b>LIEU</b>	Siège de la FDCR pour la formation et l'examen Théorique. Stand de tir de la Roche à Saint Andéol le Château pour la formation et l'examen Pratique.
<b>PUBLIC</b>	Les candidats doivent être âgés de 15 ans révolus pour s'inscrire à l'examen du permis de chasser (mais ne pourront chasser qu'à l'âge de 16 ans).

## PROGRAMME

### 2 demi-journées

#### • **Formation théorique** (suivie de l'examen théorique dans un délai court) :

La 1<sup>er</sup> partie de la formation est basée sur la connaissance des armes et de la balistique.

La 2<sup>ème</sup> partie de la formation est consacrée aux différentes questions de l'examen théorique.

#### • **Formation pratique** (suivie de l'examen pratique dans un délai court) :

La formation pratique du permis de chasser comporte 3 étapes :

- Une partie de chasse fictive.
- Une épreuve de tir réel.
- Du tir à arme rayée.

La FDCR apporte son concours à l'inspecteur du permis de chasser pour les épreuves théorique et pratique de l'examen.



#### **Formalités d'inscriptions et coût :**

Sur formulaire spécifique à demander à la FDCR au 04 78 47 13 33 au prix de 50 pour les formations et 46 pour les examens et la délivrance du volet permanent.

#### **Intervenants :**

Personnels techniques de la FDCR et formateurs bénévoles.

Toutes les questions de l'examen sont en ligne sur [www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)